

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article14609>

La France mal armée pour enquêter sur le Net

- Informatique - Internet -



Date de mise en ligne : jeudi 28 avril 2011

Spyworld Actu

Selon nos informations, les forces de police et de gendarmerie ne réalisent que 500 interceptions par an sur Internet, soit tout juste 10 % de leurs besoins, contre 35.000 écoutes téléphoniques.

Internet reste un refuge pour les délinquants. Selon nos informations, la France accuse un grand retard dans la modernisation des outils d'investigation sur Internet. Les interceptions téléphoniques - « les écoutes » - ont très largement fait face à l'explosion du nombre de téléphones portables depuis une décennie, en passant de 5845 écoutes en 2002 à 35.000 aujourd'hui. Cette hausse fait même craindre à la gauche des abus lors de la campagne présidentielle. Jean-Jacques Urvoas, député PS du Finistère, a déposé début avril un projet de loi visant à renforcer les sanctions pénales pour les écoutes abusives. Pas de débat en revanche sur les interceptions sur Internet - les interceptions IP - car celles-ci peinent à décoller.

La principale raison en est le coût : une interception téléphonique coûte aujourd'hui 12 euros par jour en moyenne tandis qu'une interception sur Internet vaut encore 80 euros. « Avec ces tarifs, les juges rechignent à autoriser une interception IP, explique une source policière. Les enquêteurs se voient souvent refuser leurs demandes. » Parfois, ce sont aussi les opérateurs qui ne sont pas assez réactifs.

« Nous sommes handicapés lors d'enquêtes sur des enlèvements où la rapidité est très importante », explique une source policière. Le cas d'école du ratage est l'enquête sur la disparition d'Ilan Halimi, séquestré par le « gang des barbares ». Les enquêteurs interrogés par Le Figaro mettent en avant les difficultés qu'ils ont eues à obtenir des interceptions, du fait de « la mauvaise volonté des opérateurs », quand ceux-ci n'avaient pas sous-traité l'attribution des adresses IP et des numéros de portables. « Ils n'étaient alors plus en mesure de nous communiquer les numéros et les adresses IP », explique une source policière.

Manque de coordination

Résultat : les enquêteurs obtiennent facilement les échanges téléphoniques de leurs suspects, après avoir adressé une requête au juge, mais sont désarmés pour lire les échanges d'e-mails. L'an dernier, il n'y a eu que 500 interceptions sur Internet alors que le besoin en France est dix fois supérieur. Selon le ministère de la Justice, ce retard est lié à un manque de coordination et à une organisation préindustrielle des moyens : il y aurait aujourd'hui 250 dispositifs différents implantés dans les locaux de police et de gendarmerie en France.

À cette organisation kafkaïenne s'ajoute la complexité du Web, qui fait l'affaire des criminels. « Quand vous avez une adresse mail à intercepter, il suffit de faire une réquisition auprès d'une société privée avec l'accord du juge, explique Francis Nabot, du syndicat Synergie-officiers. Les choses se compliquent un peu quand le suspect a plusieurs adresses et qu'il faut avoir une adresse IP pour intercepter tous les échanges passant par une même ligne. »

Pour développer les interceptions sur Internet, le ministère de la Justice a mis sur pied la plate-forme nationale des interceptions judiciaires (PNIJ). Il s'agit d'un gigantesque serveur qui permettra, d'ici à 2013, de centraliser l'ensemble des données interceptées sur Internet ainsi que l'ensemble des écoutes téléphoniques. L'appel d'offres du projet, dont Le Figaro s'est procuré une copie, révèle qu'à terme le serveur sera accessible à 60 000 officiers de police judiciaire (OPJ). « Il s'agit de mettre en place une plate-forme faisant l'interface entre les opérateurs et les officiers de police judiciaire, explique un porte-parole au ministère de la Justice. Celle-ci permettra d'adapter les moyens d'investigation à l'évolution des technologies ainsi que de rationaliser les frais de justice. »

La France mal armée pour enquêter sur le Net

Cette technologie a été commercialisée par la France en 2008 en Libye, « sans les garde-fous de protection des citoyens qu'il y aura dans l'Hexagone », précise un proche du dossier. Développé par Thales en France, ce dispositif a pris beaucoup de retard et ne fait pas l'unanimité. Le syndicat de police Synergie-officiers pointe du doigt le sous-dimensionnement des réseaux Internet dans les commissariats et les gendarmeries. « J'ai une connexion Internet minable, se plaint un officier. Il me faut parfois plusieurs minutes pour me connecter sur le Web, alors imaginez quand il faudra faire passer les flux de données issus des interceptions. » Autre talon d'Achille signalé par les forces de police : une panne du futur serveur paralysera l'ensemble des écoutes en France. Ce dernier pourra également être la cible des pirates sur Internet.



Post-scriptum :

<http://www.lefigaro.fr/actualite-fr...>